



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le huit novembre s'est réuni dans la salle de mairie sous la présidence de Mme Catherine SCHAEFFER, Maire.

Présents : Maia BERTHELON, Valérie BERTOIS, Jérôme DAUNAY, Cyrill JAUSSAUD, Yves JAVOUREZ, Frédéric PERRET, Ouahiba TOURNIER, Yannick TREILLES.

Absents excusés : Marie-Josèphe FRAICHARD, Sébastien MONNET

Secrétaire de séance : Ouahiba TOURNIER

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 septembre 2021 :

Le compte rendu du conseil du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Modification des statuts de Terre d'Emeraude Communauté :

Comme prévu par la loi, la nouvelle communauté de communes TEC avait pour obligation d'harmoniser, dans les deux années suivant sa constitution, la répartition des compétences entre les communes et la communauté de communes.

En dehors des compétences obligatoires et celles communes aux 4 ex communautés de communes, certaines compétences supplémentaires ont été adoptées en compléments (médiathèque de Clairvaux les Lacs et ALSH de Moirans en Montagne) et certaines ont été redonnées aux communes (aires d'accueil des camping-cars, entretien et création des voiries, politique de la ville, et vestiaires de Lavancia Epercy et Lavans les Saint Claude.

A noter que la compétence scolaire reste dans le domaine de la communauté de communes avec une exception pour certains SIVOS, dont celui dont fait partie la commune de Blye.

Il est fait lecture partielle des nouveaux statuts de la communauté de communes.

Le conseil approuve à l'unanimité les nouveaux statuts de la communauté de communes TEC.

Création d'un service de police intercommunale :

Par délibération en date du 22 septembre 2021, la communauté de communes TEC a décidé la création d'une police intercommunale avec le recrutement de 2 agents. Si le projet obtient la majorité qualifiée des communes, ce dispositif sera opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est fait lecture des principales dispositions de cette police intercommunale.

Le conseil approuve par 8 voix pour et une abstention la création de la police intercommunale.

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Par délibération en date du 3 mars 2021 la communauté de communes TEC, sur proposition de la CLECT avait fixé le montant provisoire des Attributions de Compensation pour l'année 2021. Aucune nouvelle charge n'a été transférée durant l'année 2021, la CLECT qui s'est réunie le 9 septembre 2021 a confirmé le montant des AC provisoires.

Le conseil approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 9 septembre 2021 portant sur la détermination des AC définitives.

Avenant pacte financier et fiscal de solidarité :

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que le pacte financier et fiscal de solidarité a pris fin le 31 décembre 2020. Par délibération en date du 22 septembre, terre d'Emeraude Communauté a approuvé la prolongation d'un an de ce pacte. Un avenant relatif à la convention de mise en œuvre des dispositions du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS) pour l'année 2021 doit être signé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant à la convention.

Assurance du personnel :

Suite à la proposition du centre de gestion d'un contrat groupe pour l'assurance du personnel, le conseil municipal a décidé d'adhérer à SOFAXIS.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

Suite à l'avancement de grade de Mme Sylvie Morel, il convient de délibérer sur ce changement de situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 11 heures à compter du 1^{er} janvier 2022.

Abandon de loyers du mois de novembre 2020 :

En raison de la crise sanitaire, les loyers de l'auberge du pré du Frêne et du chalet des Louvières ont été annulés en novembre 2020. L'état va reverser une partie de ces loyers à la commune.

Le conseil municipal décide d'abandonner ces loyers et autorise le maire à engager les actions nécessaires auprès de l'état.

Intégration dépenses éclairage public :

Les travaux pour l'éclairage public sont terminés. Le montant total des travaux s'élève à 39 248.48 €.

Une décision modificative doit être prise afin d'intégrer cette dépense au budget.

Le conseil municipal approuve cette décision modificative

Communication :

-chalet des Louvières : il reste du mobilier à vendre (armoires et lits superposés au prix de 50 euros).

Un congélateur coffre et un sèche-linge sont également à vendre. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter la mairie par mail.

-proposition d'achat de parcelles boisées : Mme Fournier a proposé de vendre à la commune les parcelles A316 et A317 d'une superficie de 2ha 92a 30ca au prix de 3 000 euros. Cet achat n'étant pas prévu au budget et la commune n'en ayant pas vraiment d'utilité, le conseil municipal a décidé de faire une offre à 2 000 euros.

-stérilisation des chats : Mme Guillemet a questionné le conseil municipal sur la possibilité d'une éventuelle participation financière pour la stérilisation de chat errant sur la commune. La majorité des conseillers estime que cela n'est pas une priorité de la commune au vu du peu de chats errants.

Le maire, Catherine SCHAEFFER